

nomination de commissaires pour présider aux enquêtes à la place des juges du Banc du Roi, occupés ailleurs. M. Quesnel fut choisi avec M. O'Sullivan, autre avocat distingué, mort juge en chef du district de Montréal, pour remplir cette charge. Ce fut à cette occasion qu'ils furent tous deux nommés conseils du roi. Le rang que M. Quesnel et son collègue occupaient au barreau, et la réputation dont ils y jouissaient leur donnaient de justes titres à cette marque de distinction.

M. Quesnel avait longtemps fait partie de la phalange patriotique qui combattit, pendant plus d'un quart de siècle, pour nos libertés, et qui revendiqua avec une énergie persévérante les droits que nous assuraient la constitution britannique et la qualité de sujets anglais.

On devait plus tard voir l'époque où plusieurs des membres de la Chambre d'assemblée qui appartenaient à la majorité, et qui avaient secondé constamment ses efforts